

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 13 avril 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
 - **9413 et 9415, rue Lajeunesse - Lot 1 997 661 du cadastre du Québec** - Autoriser l'implantation jumelée avec le bâtiment adjacent situé aux 9401 à 9405, rue Lajeunesse, ainsi que l'implantation du bâtiment à la limite du lot du côté nord (40.19).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2026.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 mars 2026.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Artemis Faune inc. pour des services spécialisés afin de réaliser des opérations d'effarouchement des bernaches dans les parcs de l'arrondissement, pour l'année 2026 - Dépense totale de 85 254,46 \$, taxes incluses (contrat : 81 172,35 \$ + incidences : 4 082,11 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (74 121,18 \$, net de ristournes).
- 20.02** Accorder un contrat de gré à gré à Salvex inc. pour l'exécution des travaux du sentier d'accès au jardin du Centre culturel communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet - Dépense totale de 126 387,79 \$, taxes incluses (contrat : 99 453,38 \$ + contingences : 11 934,41 \$ + incidences : 15 000 \$) (AC_GAG_DDT_2026-0005).

- 20.03** Accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour des travaux d'essouchement sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 4 mai au 14 septembre 2026, pour une somme maximale de 87 608,65 \$, taxes incluses (AC_GAG_DTP_2026_0009).
- 20.04** Accorder un contrat à 7574479 Canada inc. pour des services d'arrosage d'arbres publics et de réfection de cuvettes, pour l'année 2026 - Dépense totale de 170 174,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21299 - 7 soumissionnaires.
- 20.05** Accorder un soutien financier de 55 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (5000 \$).
- 20.06** Accorder un contrat à Trois-Rivières location inc., pour la location de pompes et accessoires dans le cadre des mesures d'urgence lors des crues printanières, pour une durée de deux (2) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois - Dépense totale de 49 439,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 - Lot 1 - 2 soumissionnaires.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2026.
- 30.02** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de projets comprenant des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, conformément au Règlement 20-030 (Projets 2026 - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville).
- 30.03** Autoriser le dépôt du projet de construction d'un nouveau pavillon des sports au parc des Hirondelles dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1 » du ministère de l'Éducation / Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet / Autoriser la directrice ou le directeur d'arrondissement à agir au nom de l'arrondissement et à signer en son nom tous les documents relatifs au dépôt du projet.
- 30.04** Ratifier une dépense totale de 1600 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élu.e.s et de représentant.e.s de l'arrondissement à la 40e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 2 avril 2026.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté qui portera les numéros 9413 et 9415, rue Lajeunesse, lequel sera érigé sur le lot 1 997 661 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003645650.

- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2145, rue Fleury Est, érigé sur le lot 1 741 723 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir quatre (4) unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet de transformation à des fins résidentielles - Demande de permis 3003645657.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté qui portera le numéro 1575, rue Antonio-Barbeau, lequel sera érigé sur le lot 1 489 080 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir cinq (5) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003645842.
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du terrain situé au 12282 et 12284 rue Grenet, érigé sur les lots 1 435 248 et 1 435 249 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir huit (8) unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet de construction - Demande de permis 3003645681.
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à ajouter deux (2) places de stationnement tarifées sur la rue Fleury Est, entre la rue Chambord et l'avenue du Sacré-Coeur.
- 40.07** Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274) », relativement aux dispositions sur les hauteurs, les usages et le taux d'implantation applicables au secteur délimité par les avenues Papineau, Émile-Journault et André-Grasset ainsi que par la rue Legendre Est, afin d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).
- 40.08** Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274) », afin d'augmenter les hauteurs maximales et minimales permises des bâtiments pour des tronçons de la rue Lajeunesse, situés entre les boulevards Crémazie et Henri-Bourassa, et ce, dans le but d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).
- 40.09** Déposer le projet de Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 », afin de préciser les conditions applicables aux demandes d'occupation temporaire du domaine public liées à des projets d'habitation destinés à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, ainsi qu'aux projets visant l'amélioration de l'offre en logement social et abordable réalisés par un organisme sans but lucratif.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage « habitation 37 logements et plus » (H.7) destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement - Lots 1 997 060 et 2 736 676 du cadastre du Québec - Zone 1410.
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à modifier le projet particulier autorisé en 2020 (CA20 09 0383), afin d'apporter des ajustements au réaménagement du stationnement de la propriété située au 10555, boulevard Saint Laurent - Lot 1 996 491 du cadastre du Québec - Zone 1305.

- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'usage « Golf de pratique intérieur » (C.4) pour le bâtiment situé au 2044, rue Fleury Est - Lot 1 741 701 du cadastre du Québec - Zone 1509.
- 40.13** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation aux fins de bureaux et de studio de production pour le bâtiment situé au 11810, avenue du Bois-de-Boulogne - Lot 3 880 207 du cadastre du Québec - Zone 1175.
- 40.14** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser une occupation à des fins d'habitation pour le bâtiment situé au 2145, rue Fleury Est - Lot 1 741 723 du cadastre du Québec - Zone 1509.
- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage « habitation » pour tout le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 10524, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 617 du cadastre du Québec.
- 40.16** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du café-terrasse en cour latérale et arrière, l'installation d'une marquise ainsi que l'agrandissement de l'immeuble commercial situé au 8870, rue Lajeunesse - Lot 1 998 131 du Cadastre du Québec - Zone 1378.
- 40.17** Dossier retiré.
- 40.18** Accepter la somme de 67 600 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Pasteur, au sud de la rue Viel, doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.
- 40.19** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9413 et 9415, rue Lajeunesse, l'implantation jumelée avec le bâtiment adjacent situé aux 9401 à 9405, rue Lajeunesse, et, d'autre part, l'implantation du bâtiment à la limite du lot du côté nord - Lot 1 997 661 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003640864.
- 40.20** Retirer la résolution CA25 09 0214, adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser l'usage résidentiel dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde - Lot 4 670 480 du cadastre du Québec - Zone 1083. District Bordeaux-Cartierville.
- 40.21** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage résidentiel dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde - Lot 4 670 480 du cadastre du Québec - Zone 1083. District Bordeaux-Cartierville.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Approuver la nomination temporaire de Jean-Marc Labelle, à titre de directeur par intérim à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 18 avril 2026.

60 – Information

60.01 Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 4 et 10 février 2026.

60.02 Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 février 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance